Pour l'indispensable réussite du Pass'Sport

Lors de la réunion du 17 novembre 2020, le Président de la République a acté la décision de créer un Pass'Sport pour favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive en club avec une dotation de 100 millions d'euros.

Après discussions avec le mouvement sportif et l'ANS, une réunion interministérielle s'est tenue le 1er mars pour arbitrer les conditions de mise en œuvre du dispositif. Cet arbitrage, insuffisamment détaillé lors de sa première présentation, est en décalage avec les propositions et attentes du mouvement sportif. Plus grave, ses conclusions ne peuvent pas permettre de répondre à la volonté du Président de la République et mettent en danger l'objectif même du projet :

- Avec un quotient familial plafond fixé à 600 euros, il exclut des familles en difficulté qui légitimement devraient être éligibles.
- En fixant un taux de recours (rapport entre le nombre d'utilisateurs et le nombre de potentiels éligibles au dispositif) au Pass'Sport à 70 %, il est en totale déconnexion avec la réalité du terrain.
- La simplicité qui devait prévaloir pour le remboursement des clubs a laissé place à un système inadapté pour les 165 000 clubs fédérés, via le compte ASSO que seuls 25 000 d'entre eux utilisent pour l'instant. La référence au compte ASSO mise de fait sur un renoncement des clubs les moins structurés à utiliser le dispositif, ce qui est forcément dommageable.

Par ailleurs, depuis cette réunion interministérielle, la machine administrative s'étant mise en route, de nouvelles contraintes pour les clubs sont en rédaction, comme l'obligation stupéfiante, de signer une charte d'engagement pour un accueil spécifique des bénéficiaires du Pass'Sport. De quoi susciter un découragement supplémentaire.

Parce que c'est un projet essentiel pour la jeunesse et pour le mouvement sportif, il faut réussir la mise en place du Pass'Sport et montrer ainsi la nécessité de le pérenniser.

Cela passe par un retour à l'esprit de la décision prise le 17 novembre dernier par le Président de la République :

- Le critère social doit rester un marqueur fort du Pass'Sport. Cependant, plutôt qu'un quotient familial arbitrairement fixé à 600 euros/mois et qui exclut un parent seul, rémunéré au SMIC, avec deux enfants, le mouvement sportif propose que soient éligibles toutes les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. Cela concernera 3 millions de familles et 5 millions de jeunes, âgés de 6 à 18 ans. Par ailleurs, il serait judicieux de prévoir une information aux familles conjointement au versement de l'allocation de rentrée scolaire, ce qui permettrait de mutualiser les frais d'envoi. Nous souhaitons que le dispositif soit élargi aux personnes allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) de moins de trente ans. Le refus qui a été prononcé sur cette proposition est d'autant plus surprenant que le taux de recours sera limité en raison des spécificités de ce public dans l'accès aux activités physiques et sportives.

- Le taux de recours au Pass'Sport doit refléter la réalité. En 2018, et selon les données de l'INJEP, sur les 16 millions de jeunes âgés de 5 à 18 ans, 8,3 millions étaient licenciés dont 2, 8 dans une fédération sportive scolaire. Comme il y a des enfants titulaires à la fois d'une licence sportive scolaire et d'une licence sportive fédérale, le nombre d'individus concernés est forcément inférieur à 8M. De plus les adhésions aux licences scolaires ne sont pas concernées par le Pass'Sport, ce qui en réduit encore le nombre. Ainsi donc, le taux de recours au Pass'Sport doit être apprécié à l'aune de celui du taux de jeunes licenciés dans un club fédéré (hors licences scolaires) par rapport au nombre d'individus appartenant à la même tranche d'âge, ce qui correspond au rapport (8, 3 - 2, 8) /16 soit 34%. Il n'est pas concevable que la fixation supposée du taux de recours du Pass'Sport ne s'appuie pas sur ces données objectives, ce qui induit qu'elle ne devrait pas dépasser 40% et assurément 50 %. On pourra d'ailleurs noter combien ce nombre de 50% serait un objectif extrêmement ambitieux que l'on pourrait fixer au dispositif Pass'Sport.

- Nous devons inscrire nos réflexions dans le cadre de l'enveloppe annoncée par le Président de la République. Dans ces conditions, et au vu des deux précédents points, le mouvement sportif propose que le montant du Pass'Sport soit de 40 euros. Avec un tel montant et 2,5 millions de bénéficiaires, soit la moitié des potentiels allocataires, l'enveloppe des 100 millions d'euros serait atteinte mais pas dépassée. On notera que maintenir le montant du Pass'Sport à 50 euros avec 5 millions de bénéficiaires potentiels avec l'objectif de ne pas dépasser l'enveloppe des 100 millions, correspond à un taux de recours de 40%, ce qui est encore 6% supérieur à la réalité des chiffres actuels.

- La simplicité doit être au cœur du process. Sur présentation du courrier de la CAF, la famille d'un jeune bénéficie d'une réduction de cotisation lors de l'adhésion au club. Le club établit chaque mois un relevé de réductions Pass'Sport et le transmet à la fédération qui en déduit le montant du relevé licences qu'elle fait par ailleurs. Ce jeu d'écritures permet à tous les clubs fédérés de participer à l'opération et encouragera ceux qui ne le sont pas à se fédérer pour pouvoir s'y inscrire.

- Enfin, mettons fin au plus vite à l'envie de nouvelles contraintes, comme celle d'une éventuelle charte que devraient signer les clubs, en faisant confiance aux fédérations et à leurs clubs. Pour évaluer et progresser, chaque fédération pourrait établir un rapport annuel auprès du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports pour justifier de la bonne utilisation du Pass'Sport, voire proposer des perspectives d'amélioration du dispositif.

Ces propositions sont formulées à l'unanimité des fédérations consultées et réunies en visioconférence cette semaine et qui sont extrêmement motivées pour le succès de leur mise en œuvre. Elles se veulent réalistes et n'ont qu'un seul but :

Faire réussir le dispositif pour ce pour quoi il a été conçu, c'est à dire favoriser la reprise de l'activité physique et sportive chez les jeunes et les personnes en situation de handicap. C'est un enjeu de santé publique, de lien social et d'éducation. Nous voulons que la totalité des 100 millions serve à ça et pas à autre chose.

Nous pensons que nos propositions, de bon sens et opérationnelles, sont la meilleure garantie de succès pour le dispositif souhaité par le Président de la République.